

# CONVOCAATION

## Séance du conseil communal n° 2022/08

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

**vendredi 23 septembre 2022 à 14.00 heures**

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

### Séance à huis clos

1. Affaires de personnel :
  - a) Promotion d'un fonctionnaire communal ;
  - b) Approbation de la démission d'un fonctionnaire ;
  - c) Engagement d'un employé communal, groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif pour le secrétariat du service technique ;

### Séance publique

2. Plan de gestion annuel de la propriété forestière pour l'exercice 2023 – avis ;
3. Personnel communal :
  - a) Création d'un poste de salarié à tâche manuelle pour les besoins du service des régies ;
  - b) Création de deux postes de fonctionnaire dans le groupe de traitement D2, sous-groupe à attributions particulières, fonction de l'agent municipal ;
4. Propriétés immobilières :
  - a) Approbation d'actes ;
  - b) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;
5. Urbanisme : lotissement d'une parcelle sise à Howald au lieu-dit « rue Ernest Beres » ;
6. Enseignement – plans d'encadrement périscolaire (PEP) ;
7. Approbation de projets de travaux, fournitures et services :
  - a) Installation d'un nouveau poste de transformation au lieu-dit « Holleschbiereg » à Hesperange ;
  - b) Mesures anti-crues à hauteur de l'immeuble sis à Itzig, 44, rue de Contern ;
8. Approbation de décomptes ;

- 9. Finances :**
  - a) Adaptation du prix de vente des repas sur roues ;
  - b) Approbation de titres de recette ;
- 10. Approbation de conventions ;**
- 11. Aménagement d'un cimetière forestier – décision de principe ;**
- 12. Règlement général de la circulation :**
  - a) Modifications à durée indéterminée ;
  - b) Modifications à durée déterminée ;
- 13. Approbation de subventions extraordinaires ;**
- 14. Questions émanant des conseillers ;**
- 15. Divers : affaires courantes et communications.**

Convoqué à Hesperange, le 16 septembre 2022.

Le collège des bourgmestre et échevins.